



ARRETE CONJOINT
révisant la programmation prévisionnelle pour la période de 2017 à 2021
des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens tripartites
des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes de la Lozère

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

La Présidente du Département de la Lozère

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L313-11 et L313-12 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-9 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la Société au vieillissement, et notamment son article 58 ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du Conseil d'Etat n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie,

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu la décision n° 2018-3753 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu l'arrêté conjoint de programmation prévisionnelle des CPOM tripartites des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes de la Lozère du 20 mars 2017,

Vu l'arrêté conjoint révisant la programmation prévisionnelle pour la période 2017 à 2021 des CPOM tripartites des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes de la Lozère du 29 janvier 2018,

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental par intérim de la Lozère pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur Général des Services du Département de la Lozère ;

ARRESENT

Article 1 : Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Petites Unités de Vie (PUV), feront l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite conclu entre l'ARS, le Conseil Départemental et l'organisme gestionnaire, sur la période 2017-2021, dans les conditions prévues au IV ter de l'article L313-12 du CASF.

Article 2 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 29 janvier 2018, la liste mentionnée à l'article 2 de l'arrêté précité est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 : Cette programmation pourra faire annuellement l'objet d'une révision.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Délégué Départemental de la Lozère par intérim pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Directeur Général des Services du Département de la Lozère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du département de la Lozère.

Fait, le 02 AVR. 2019

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Pierre RICORDEAU

La Présidente du Département
de la Lozère

Sophie PANTEL

ANNEXE

PROGRAMME 2017 : 4 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
480780154	CH MARVEJOLS	480783166	SAINT JACQUES	MARVEJOLS
480780121	CH FANNY RAMADIER	480783158	CH FANNY RAMADIER	SAINT-CHELY-D'APCHER
480001924	EHPAD MR LE MALZIEU VILLE	480783182	HUBERT DE FLERS	LE MALZIEU-VILLE
480782317	CCAS MARVEJOLS	480780329	JEAN BAPTISTE RAY	MARVEJOLS

PROGRAMME 2018 : 5 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
480780139	CH FLORAC	480783216	THEOPHILE ROUSSEL CH FLORAC	FLORAC
480000736	CCAS RECOULES D'AUBRAC	480000751	LEON PICY	RECOULES-D'AUBRAC
480782309	CCAS CHATEAUNEUF DE RANDON	480780659	RESIDENCE MARGERIDE	CHATEAUNEUF-DE-RANDON
480782127	ASSOC DES AMIS DE LA MR SAINT MARTIN	480781905	SAINT MARTIN	LA CANOURGUE
480001031	ASSOC DE GESTION DE L'ADORATION	480783547	L'ADORATION	MENDE

PROGRAMME 2019 : 4 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
480000090	MR DU BLEYMARD	480780394	RESIDENCE JOSEPH CAUPERT	LE BLEYMARD
480000132	EHPAD RESIDENCE DES VALLEES	480780477	RESIDENCE DES VALLEES	VILLEFORT
480000140	EHPAD DE VIALAS	480780626	VIALAS	VIALAS
480782259	L'EDUCATION PAR LE TRAVAIL	480001130	NOSTR'OUSTAOU	GRANDRIEU

PROGRAMME 2020 : 4 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
480780162	CH LANGOGNE	480783190	CH LANGOGNE	LANGOGNE
480000124	EHPAD DE LUC	480780469	LUC	LUC
480000108	MR D'AUROUX	480780444	LE CHAPEAUROUX	AUROUX
480780097	CH MENDE	480780832	CHALDECOSTE	MENDE
		480780311	RESIDENCE LA COLAGNE	MARVEJOLS
480001601	COS LOZERE	480780527	LE REJAL	ISPAGNAC
		480780865	COS LA GINESTADO	AUMONT-AUBRAC
		480001015	RESIDENCE LES PINS	SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
480001387	ASSOC RESIDENCES DES HAUTES TERRES	480001254	L'ALISIER	FOURNELS

PROGRAMME 2021 : 5 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
480780170	EHPAD ANDRE ALDEBERT	480783372	ANDRE ALDEBERT	NASBINALS
480001882	CCAS CHANAC	480780451	LA MAISON DES AIRES	CHANAC
480783117	CCAS COLLET DE DEZE	480783125	LA SOLEILLADE	LE COLLET-DE-DEZE
480782325	CCAS MEYRUEIS	480780766	RESIDENCE LES TROIS SOURCES	MEYRUEIS
480782135	ASSOC VILLA SAINT JEAN	480781897	VILLA SAINT JEAN	CHIRAC